







5ème tour : Dimanche 13 octobre 2019



## 4ème Tour

DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2019 - 15h		
Neuville S. (D1) +	/	Tours FC (N3)
Chambray les Tours FC (R1)	/	Blois Foot 41 (N2)
E. Chaingy St Ay (R3)	/	C' Chartres F. (N2)
ES Maintenon Pierres (R3)	/	AS Montlouis (N3)
ES Marigny les Usages (D2)	/	A. Escale Orléans (R3)
SC Malesherbois (D2)	/	Amicale Lucé (R3)
RC Bouzy Les Bordes (D3) +	/	FC Drouais (N3)
AG Boigny Chécy (D1)	/	St Pryvé St Hilaire FC (N2)
Luisant AC (R2)	/	J3S Amilly (R1)
USM Saran (N3)	/	FC St Jean le Blanc (R1)
ES Moulon Bourges (R2)	/	CCS Port. Tours (R3)
SC Châteauneuf sur Cher (D2) +	/	FC Ouest Tourangeau 37 (N3)
FC St Doulchard (R2)	/	Avoine O. Chinon Cinais (N3)
SC Massay (R2)	/	Bourges 18 (N3)
ES Vallée Verte (D2)	/	AS Port. Bourges (R1)
US St Pierre des Corps (D1)	/	SC Azay Cheillé (R1)
FC Avord (D2)	1	FC Déols (R1)
Vierzon FC (N3)	1	Bourges Foot (N2)
ASL Orchaise (D1) +	/	AS St Germain du Puy (R3)
EGC Touvent Châteauroux (D1)	/	SO Romorantin (N2)

Couleurs des équipements : Blanc - Rouge - Bleu - Jaune - Vert

Clubs Exempts : L2

+ : Les Clubs recevants, conformément aux dispositions du Règlement de la Coupe de France, devront présenter un terrain homologué au moins de niveau 5 et informer la Ligue Centre-Val de Loire de la désignation du terrain sous 48 heures ; à défaut, la rencontre sera inversée et se déroulera sur le terrain de l'adversaire.

Les clubs peuvent avancer la rencontre au samedi 28 septembre 2019 par Footclubs.

Prochain tirage : Jeudi 3 octobre 2019 à 18h30

<sup>\*</sup> Rappel lors du tirage l'article 6.2.1 de la Coupe de France 2019/2020 a été appliquée :

<sup>&</sup>quot;[...] dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant.
[...]Jusqu'au 6ème tour inclus, les ligues régionales définissent les règles applicables au choix des installations sportives en incluant le principe suivant : si le club tiré le deuxième, se situant dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, ce club sera en conséquence désigné club recevant."